|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 16** | **Document C18/38-F** |
| **8 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA RéSOLUTION 191 (bUSAN, 2014) DE LA CONFéRENCE DE PLéNIPOTENTIAIRES "stratégie de coordination des efforts entre les trois secteurs de l'union" |

|  |
| --- |
| RésuméOn trouvera dans le présent document un rapport sur la mise en oeuvre de la Résolution 191 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 191 (Busan, 2014)*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014) *de la Conférence de plénipotentiaires* |

# 1 Rappel

1.1 La Conférence de plénipotentiaires tenue en 2014 (PP-14) a adopté la Résolution 191 (Busan, 2014) relative à la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union.

1.2 Aux termes de cette Résolution, le Secrétaire général est *chargé* de veiller à ce qu'une stratégie de coordination et de coopération soit élaborée, afin de garantir l'efficacité et l'efficience des efforts dans les domaines intéressant les trois Secteurs de l'UIT, de manière à éviter tout chevauchement d'activité et à optimiser l'utilisation des ressources; et de veiller à l'élaboration d'une liste actualisée énumérant les domaines intéressant les trois Secteurs, conformément aux attributions de chaque assemblée et conférence de l'UIT.

1.3 En outre, les Directeurs des Bureaux sont *chargés* de veiller à ce que la coordination avec les autres Secteurs soit inscrite à l'ordre du jour des réunions des groupes consultatifs concernés, afin que soient proposées des stratégies et des mesures destinées à optimiser le développement des domaines d'intérêt commun; et de fournir un appui aux groupes consultatifs des Secteurs concernant les activités de coordination intersectorielle dans les domaines présentant un intérêt mutuel.

1.4 De plus, le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux sont *chargés* de faire en sorte qu'il soit rendu compte des activités de coordination menées entre les différents Secteurs dans chacun de ces domaines, ainsi que des résultats obtenus en la matière.

# 2 Coordination au sein du Secrétariat

Groupe de coordination intersectorielle (ISC-TF)

2.1 Comme indiqué précédemment dans un rapport au Conseil à sa session de 2017 ([C17/38](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0038/en)), pour faire avancer la mise en oeuvre de la Résolution 191 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, un Groupe de coordination intersectorielle (ISC-TF) a été établi pour renforcer la coordination et la collaboration entre les trois Bureaux et le Secrétariat général, dans le but d'éviter tout chevauchement d'activité au niveau interne et d'optimiser l'utilisation des ressources. Le mandat de ce Groupe a fait l'objet de l'[Ordre de service N° 16/13](https://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0019/en).

2.2 Le Groupe ISC-TF, présidé par le Vice-Secrétaire général, a tenu six réunions en 2017, soit 21 réunions depuis sa création en mars 2015, avec la participation: *a)* des Adjoints aux Directeurs des trois Bureaux et du Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres; *b)* des Coordonnateurs intersectoriels responsables de domaines thématiques précis; *c)* des Directeurs des Bureaux régionaux; *d)* des Chefs des Départements du Secrétariat général; *e)* en qualité d'observateur, du Chef de l'Unité de l'audit interne, et à l'invitation du Président, des Chefs des Départements des Bureaux.

2.3 Les domaines présentant un intérêt au niveau intersectoriel, pour lesquels le Groupe ISC-TF assure une coordination, sont les suivants: changements climatiques, télécommunications d'urgence, accessibilité, communications, rédaction du site web, mobilisation de ressources, égalité hommes/femmes, coordination de manifestations, réduction de l'écart en matière de normalisation et, depuis 2017, participation des PME aux travaux de l'UIT et les jeunes. En 2017, le Groupe:

– a facilité les échanges d'informations entre les Secteurs et le Secrétariat général concernant ces domaines thématiques, qui ont permis de donner au Groupe des informations actualisées et de débattre des progrès réalisés dans chaque domaine;

– a examiné et proposé des solutions aux principales questions posées par les coordonnateurs, un avantage évident étant que les questions peuvent être transmises de manière appropriée au niveau supérieur si des décisions ne peuvent pas être prises ou arrêtées au niveau des coordonnateurs;

– a tiré parti de la participation et de la contribution des Bureaux régionaux, qui ont pris part à distance aux débats du Groupe;

– a poursuivi le processus de publication et de mise à jour de renseignements sur les travaux menés par l'UIT concernant les domaines thématiques sur les pages web pertinentes de l'UIT, d'une manière ouverte et transparente;

– a coordonné la participation de l'UIT à des conférences et forums (par exemple la COP23 à Bonn), afin de rationaliser la délégation/présence de l'UIT, tout en veillant à ce que les intérêts intersectoriels soient représentés; et

– a contribué à mieux coordonner l'organisation de manifestations et de réunions de l'UIT, dans le cadre des travaux menés dans ce domaine particulier.

2.4 En outre, le Groupe a obtenu les résultats concrets suivants en 2017:

– Elaboration d'une politique en matière de gestion des risques et d'une déclaration relative à la propension au risque, qui ont été approuvées par le Conseil à sa session de 2017.

– Coordination et suivi de l'avancement du Plan d'action visant à mettre en oeuvre les recommandations du CCI relatives à l'examen de la gestion et de l'administration de l'UIT (sur 11 recommandations officielles au total adressées au secrétariat de l'UIT, dix ont été mises en oeuvre et une est en voie d'être mise en oeuvre en vue du Conseil à sa session de 2018, tandis que sur les 35 recommandations non officielles, 21 ont été mises en oeuvre, 12 sont en voie d'être mises en oeuvre conformément au plan soumis au Conseil à sa session de 2017 et deux sont actuellement examinées par les organes directeurs de l'UIT).

– En outre, le Groupe a inscrit un point permanent à l'ordre du jour des examens à l'échelle du système des Nations Unies effectués par le CCI, dans le cadre de la procédure établie consistant à examiner ces rapports et les recommandations correspondantes. Durant cette période, le Groupe a étudié les rapports relatifs au programme de travail du CCI pour 2016 et 2017, ainsi que l'état de mise en oeuvre des recommandations figurant dans les rapports des années précédentes qui sont toujours à l'étude. Le taux d'acceptation et d'application des recommandations du CCI par l'UIT a nettement augmenté ces trois dernières années (entre 2014 et 2016, le taux d'acceptation est passé d'environ 50% à 87% et le taux d'application est passé d'environ 46% à 86%; actuellement, le taux d'acceptation s'établit à 83% et le taux d'application à 72%, y compris en ce qui concerne les rapports du CCI publiés récemment ). Le CCI a reconnu que les progrès réalisés dans ce domaine, ainsi que le mécanisme de suivi qui a été établi, constituaient de bonnes pratiques.

– Coordination de l'élaboration de la procédure et de lignes directrices pour les demandes de vidéos et de photos.

– Examen de l'élaboration des lignes directrices concernant l'identité visuelle.

– Suivi de la gestion du Fonds pour l'accessibilité.

– Examen de la question de la représentation équilibrée hommes/femmes au sein des comités statutaires de l'UIT.

– Poursuite de l'examen des rapports détaillés sur la situation relative aux membres des Secteurs, par Secteur et par région.

– Suivi de la mise en oeuvre du projet pilote relatif à la participation des PME aux travaux de l'UIT.

# 3 Coordination avec les membres

3.1. L'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel (ISCT) a été créée conjointement par le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)

3.2 Les participants aux réunions du GCR, du GCNT et du GCDT en 2014 et 2015 avaient procédé à des échanges de vues et transmis leur avis sur le sujet aux trois Bureaux (des informations de référence ont été données dans le Document [C15/38(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0038/en)). Le [mandat](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/Terms-of-reference-for-IST.aspx) de l'ISCT a été approuvé par les trois Secteurs et une équipe de direction a été nommée.

3.3 Depuis sa création, l'ISCT a tenu quatre réunions en association avec les réunions du GCDT. Au cours de sa réunion tenue le 10 mai 2017, l'ISCT a actualisé la liste des domaines d'intérêt mutuel, pour y ajouter des thèmes envisageables concernant les méthodes de travail pour la coordination intersectorielle à l'UIT. En outre, l'ISCT a examiné et approuvé les tableaux de correspondance des domaines d'intérêt commun entre les commissions d'études de l'UIT-D et de l'UIT-T ainsi qu'entre les commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_